



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

17 NOVEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE

17 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET :

**Demande de subventions
Contrats culturels
de territoire et aide à
l’investissement culturel
2023**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le jeudi 24 novembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Léa PHALIPPOUX.

Étaient absents excusés :

Madame Françoise BOUSSAT

Monsieur Laurent PERTHUIS

Madame Maria PIRKA

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Claire HERLIN

Madame Marie Solange GRILLOT

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE.

Messieurs Guy Charles HUMBERT, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN.

DELIBERATION
DEMANDE DE SUBVENTIONS
CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE ET AIDE A
L’INVESTISSEMENT CULTUREL 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les appels à projets du Département,

CONSIDERANT l’avis de la Commission culturelle du 20 septembre 2022

CONSIDERANT l’avis de la commission des finances du 15 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes à des programmes d’action de développement culturel et des projets d’investissement culturel dans le cadre du contrat culturel de territoire et d’aide à l’investissement culturel 2023.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme


Le Maire,
Mariannick MORVAN